

TAUX DE REPRÉSENTATION DES GROUPES DÉSIGNÉS* AU SEIN DU MINISTÈRE COMPARATIVEMENT AUX MOYENNES DE LA FONCTION PUBLIQUE

Les taux de représentation des groupes désignés au sein du Ministère demeurent bien inférieurs aux moyennes de la fonction publique. Nous demeurons fermement engagés à atteindre ces moyennes.

	Ministère / 1989	Ministère / 1993	Moyennes de la fonction publique / mars 93
Les femmes dans toutes les catégories professionnelles	36,7 %	43,6 %	46,1 %
Les femmes dans le groupe EX	6,7 %	9,0 %	17,6 %
Les femmes dans les professions non traditionnelles**	16,8 %	20,0 %	non disponible
Membres des minorités visibles	1,7 %	3,0 %	3,8 %
Personnes handicapées	1,6 %	2,0 %	3,1 %
Autochtones	0,7 %	1,1 %	2,0 %

*Le Conseil du Trésor définit les groupes désignés comme étant : les femmes, les autochtones, les personnes handicapées et les membres des minorités visibles.

**Un emploi non traditionnel en est un où la représentation actuelle des femmes dans la fonction publique est inférieure ou égale à 30 p. 100. Les catégories professionnelles suivantes représentées au Ministère sont considérées comme des groupes non traditionnels : AR, CO, CS, EN, ES, FS, DD, EL, EG, GT, CM, GL, GSMES et GSSTS.